



## **Rapport d'activités**

**Année 2014**

## I. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CDAD

### 1.1 Convention constitutive

#### 1.1.1 Convention initiale

Date de signature de la convention initiale	1er Mars 2013
Date d'approbation	8 Avril 2013
Date de publication	3 Mai 2013
Durée	7 ans
Avenants éventuels	

#### 1.1.2 Renouvellements antérieurs au décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012

Date de signature de la convention	...
Date d'approbation	
Date de publication	
Durée	
Avenants éventuels	

#### 1.1.3 Renouvellement en application du décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012

Date de signature de la convention	...
Date d'approbation	
Date de publication	
Durée	
Avenants éventuels	

### 1.2 Membres du CDAD

#### 1.2.1 Membres de droit

L'Etat, représenté par le préfet du département et le président du tribunal de grande instance	<i>Mr Labbé et Mme Monard-Ferreira</i>
Le département, représenté par le président du conseil général	<i>Mr Marcon</i>
L'association départementale des maires	Mr Proriol
L'Ordre des avocats du / de l'un des barreau (x) du département	Me Bellut
La caisse des règlements pécuniaires de ce barreau	Me Pierot
La chambre départementale des huissiers de justice	Me Delache
La chambre départementale des notaires	Me Roux
L'association Justice et Partage	Mme Néry

#### 1.2.2 Membres associés

La Communauté d'Agglomération du Puy en Velay;  
La Ville de Monistrol-sur-Loire;  
La Ville de Brioude;  
La Ville d'Yssingaux;  
L'Association TADEF;  
La Communauté de Communes des Marches du Velay;  
L'UDAF de Haute-Loire;  
Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Haute-Loire.

### **1.2.3 Personnes qualifiées**

Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation;  
La Direction territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Auvergne;  
La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et Protection des Populations.  
La déléguée aux droits des femmes et à l'égalité de Haute-Loire.

## **1.3 Organes statutaires**

### **1.3.1 Assemblée générale**

#### **•Composition de l'assemblée générale**

Tous les membres de droits et les membres associés ainsi que le SPIP, la PJJ et la DDCSPP.

#### **•Dates de réunion**

Dates	
11/04/2014	Adoption du programme annuel d'activités et approbation des comptes de l'exercice 2013.

*(CF procès-verbaux des réunions joints)*

### **1.3.2 Conseil d'administration**

#### **•Composition du conseil d'administration**

Tous les membres de droit, les personnes qualifiées, ainsi que l'UDAF, le MDPAAD (voix délibérative) et le commissaire du Gouvernement.

#### **•Dates de réunion**

Dates	
11/04/2014	Arrêt des comptes 2013
5/12/2014	Projet d'actions et projet de budget 2015

*(CF procès-verbaux des réunions joints)*

## II. MOYENS ATTRIBUES AU CDAD

Le CDAD 43 fonctionne avec les subventions, pour la majorité de l'Etat et ses collectivités (ministère de la justice, conseil général, villes du département..). L'administration et le secrétariat sont essentiellement assurés par une assistante de justice mise à disposition par la Cour d'Appel de Riom et supervisée par la Présidente du CDAD 43. La comptabilité est gérée par un comptable public. Les permanences bénéficient de la mise à disposition par les communes de salles appropriées. Les notaires interviennent au titre de participation en nature et les avocats sont en partie rémunérés par le CDAD. Les villes participent également activement à la mise en oeuvre et à l'organisation des permanences. Les autres actions sont en partie assurées par la Présidente du CDAD 43, les assistants de Justice mis à disposition ainsi que la participation ponctuelle des membres du groupement (associations et PJJ).

### 2.1 Moyens budgétaires et comptables

#### 2.1.1 Budget

Evolution du budget 2014 par rapport à celui de 2013	Baisse des recettes de fonctionnement en raison de la non reconduction de la dotation de démarrage accordé par le ministère de la justice en 2013 (-34,75%) Dépenses de fonctionnement en hausse de 41,50 % en raison du fonctionnement du CDAD 43 sur un exercice budgétaire complet. (achats importants comme l'expo 13/18)
Montant de la subvention sollicité en 2014 par le CDAD auprès du ministère de la justice et montant délégué par la cour d'appel	12000 €
Montant de la subvention initiale versée par le ministère de la justice et date à laquelle le versement est intervenu	3000 € le 07/05/2014
Montant des subventions complémentaires versées par le ministère de la justice et pourcentage de ces subventions au regard de la subvention initiale	10000 € le 01/07/2014
Pourcentage de la subvention du ministère de la justice par rapport aux ressources du CDAD	54,39 %
Conformité des contributions des autres membres du GIP par rapport à l'annexe financière de la convention constitutive	oui
Modalités de contribution en nature des différents membres (mise à disposition de personnels, consultations juridiques gratuites...)	Mise à disposition de locaux, de personnels pour les interventions ponctuelles (notamment les associations et PJJ)
Pourcentage des consultations réalisées par	76% des consultations sont réalisées au titre

des professionnels du droit au titre de leur <i>apport en nature</i> par rapport aux consultations <i>payées</i> par le CDAD à ces professionnels	d'apport en nature au CDAD 43.
Montant du fonds de roulement et nombre de mois d'activité correspondant	34634,23 € soit 2,5 mois de dépenses de 2014 marquée par l'acquisition de l'expo 13/18 pour presque 9000 €... mais 5,5 mois de dépenses 2013.

### **2.1.2 Comptabilité**

Le CDAD 43 a choisi une comptabilité publique. Le comptable mis à disposition se montre très coopératif avec le secrétariat, participe à toutes les réunions du groupement, est disponible et fait preuve d'une très grande rigueur s'agissant des opérations comptables du CDAD 43.

S'agissant du logiciel utilisé, le CDAD 43 fonctionne en partenariat avec le comptable avec EXCEL. Il sera discuté lors de la prochaine assemblée générale et conseil d'administration de l'achat éventuel d'un logiciel spécifique.

## **2.2 Moyens en personnel**

Le CDAD 43 bénéficie de la mise à disposition d'une assistante de justice, Mme Marine Picotot qui, comme l'indique son contrat de travail, effectue 60 heures de travail mensuel.

Le comptable public Mr Laplace Bruno est rémunéré à hauteur de 1467 €.

## **III. ACTIONS MENEES**

Le CDAD 43 a développé et consolidé les permanences juridiques gratuites d'avocats/notaires dans les villes du département. Il a également orienté ses actions 2014 principalement en direction des jeunes et développé ses moyens de communication.

### **3.1 Partenariats développés**

#### **3.1.1 Partenariats reconduits en 2014**

Le CDAD 43 a reconduit ses partenariats avec le barreau de Haute-Loire ainsi qu'avec la chambre départementale des notaires.

Il a également reconduit son partenariat avec la préfecture s'agissant du FIPD, qui a, en partie financé l'achat de l'Exposition 13/18 questions de justice.

#### **3.1.2 Partenariats créés en 2014**

Le CDAD 43 a créé des partenariats avec la protection judiciaire de la jeunesse ainsi qu'avec l'Education nationale.

Ces partenariats sont fondés sur la convention constitutive s'agissant de la PJJ et pour ce qui est de l'Education nationale, le partenariat n'est pas formalisé mais a fait l'objet de plusieurs actions: Guide « c'est quoi mes droits », formation d'initiative locale « la justice et le droit »; Journée Justice; Concours d'éloquence.

Les actions ont cependant été guidées grâce à la formation d'un comité de pilotage réunissant une conseillère de l'Inspecteur d'Académie, les chefs d'établissements des trois bassins de l'Académie de Haute-Loire, les assistants de Justice du CDAD 43 ainsi que la Présidente du CDAD 43 et la directrice de la PJJ.

## **3.2 Maillage territorial mis en place**

### **3.2.1 Lieux d'accès au droit mis en place par le CDAD**

Les permanences avocats/notaires existantes à Brioude, Monistrol sur Loire et Yssingeaux ont été reconduites en 2014. Elles ont lieu pour la plupart d'entre elles au sein des locaux de la Mairie. Certaines sont regroupées avec d'autres permanences (SPIP, PJJ...) dans des locaux destinés aux associations.

D'autres Villes du département ont également continué à accueillir des permanences de notaires uniquement: Saugues et le Chambon sur Lignon.

Pour d'autres encore, c'est au cours de l'année 2013 que le CDAD 43 a sollicité toutes les Communautés de Communes du département afin de proposer l'installation de permanences de Notaires adaptées en fonction des demandes et des permanences déjà existantes.

Cette démarche a été mise en oeuvre par le CDAD 43 sur proposition de la présidente de la chambre des notaires de Haute-Loire et répond aux objectifs du CDAD de faciliter l'accès des usagers aux professionnels du droit.

Les demandes ont ensuite été centralisées au niveau du secrétariat du CDAD 43 qui a proposé des conventions répondant aux demandes de chacun et s'adaptant aux spécificités des territoires et disponibilités des locaux.

Plusieurs conventions ont été signées en 2014: avec la Ville de Rosières et les Communauté de Communes du Pays de Montfaucon; des Marches du Velay; du Pays de Cayres Pradelles.

### **3.2.2 Actions menées dans les lieux d'accès au droit**

S'agissant des permanences avocats/notaires, elles ont toutes pour but de délivrer des informations générales dans n'importe quelle matière du droit que ce soit. Les professionnels peuvent, si besoin, orienter les usagers vers les services spécialisés.

Dans le cadre de la création future d'un PAD pénitentiaire à la Maison d'arrêt du Puy en Velay, le CDAD 43 a organisé une rencontre ponctuelle avec les détenus sur le thème de « la gestion de ses affaires » le 26 Mai 2014. Cette intervention, animée par un assistant de justice et un membre de l'UDAF, avait pour thème le surendettement, le crédit et micro-crédit ainsi que la gestion courante de ses affaires.

Les autres actions menées par le CDAD 43, notamment celles qui visent les jeunes, n'ont pas lieu dans un lieu particulièrement réservé à cette fin mais parfois directement dans les établissements scolaires ou au TGI. Les permanences juridiques pour les jeunes se tiennent à la Mission locale du Velay.

### **3.2.3 Evaluation**

Concernant la fréquentation des permanences avocats/notaires dans les villes du départements:

–le nombre total de personnes reçues est 141 (ce chiffre ne concerne que les 20 permanences qui ont été renseignées sur les 62 organisées), le taux de fréquentation est donc de 0,06%.

–les personnes reçues sont pour la plupart de la ville même qui accueille les permanences ou de communes limitrophes. Pour la plupart des permanences, on constate une légère majorité d'homme. La plupart des personnes reçues sont des retraités, personnes âgées, des agriculteurs mais également des jeunes actifs qui souhaitent acquérir un bien; des personnes mariées où encore divorcées.

Concernant les intervenants:

–ce sont les avocats et notaires qui assurent les permanences, qui sont toujours gratuites pour les usagers.

–Aucun bons de consultations ne sont délivrés, les permanences s'effectuent sans rendez-vous.

Le maillage territorial crée paraît relativement pertinent puisqu'il existe des permanences dans les trois bassins de Haute-Loire, plus ou moins réparties selon les foyers de population.

Chaque permanence doit faire l'objet d'une fiche de renseignement remplie par le professionnel en charge de la permanence. Malheureusement, il manque encore la moitié des fiches qui ne sont pas retournées au CDAD 43 malgré des relances.

De plus, lors des Conseils d'Administration et Assemblées Générales, les élus locaux n'hésitent pas à nous communiquer le contentement des usagers et souhaitent voir les permanences généralisées et notamment étendre les permanences avocats.

Cependant il est nécessaire de voir l'organisation d'une permanence de Notaire sur le bassin du Puy en Velay qui puisse répondre aux exigences de chacun.

### **3.3 Actions et outils de communication mis en œuvre**

#### ***3.3.1 Actions de communication***

Dans le cadre du partenariat avec l'Inspection Académique, le CDAD a organisé des journées d'information à destination des chefs d'établissements, CPE, enseignants, assistants sociaux et infirmiers de l'éducation nationale intéressés pour diffuser le Guide « c'est quoi mes droits ».

Cette journée a été dispensé sur les trois bassins de Haute-Loire. Le matin une sorte d'introduction au droit a été animé par les assistants de Justice, abordant ainsi le rôle du droit, les sources du droit, les juridictions françaises et principes généraux. L'après midi a été consacré à l'intervention de la Présidente du CDAD 43 sur le volet droit civil des mineurs et celle d'un éducateur de la PJJ sur le droit pénal des mineurs.

#### ***3.3.2 Outils de communication***

Afin de communiquer sur ses différentes actions et diffuser le Guide local de l'accès au droit, le CDAD 43 a crée son propre site internet: [www.cdad-43.fr](http://www.cdad-43.fr)  
Après vote du Conseil d'Administration le site a été mis en ligne en décembre 2014.

## IV. BILAN DE L'ANNEE 2014 - PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2015

### 4.1 Bilan de l'année 2014

L'année 2014 a été celle de la concrétisation des actions menées par le CDAD 43, notamment celles destinées aux jeunes.

Cette année sera marquée par le partenariat avec les services de l'Education Nationale de Haute-Loire qui a permis de mettre en place l'action « C'est quoi mes droits ». Ainsi, des journées de formation ont permis aux personnels de l'Education Nationale de se familiariser avec le droit de plus en plus présent dans notre société. Cette action a elle-même donné lieu à la diffusion du Guide à destination des jeunes.

Ce partenariat a également engendré la mise en place de plusieurs actions pour les années à venir.

Le CDAD 43 a, tout au long de l'année, cherché à développer ces outils de communication, et notamment le site internet qui sera mis en ligne en décembre 2014.

Le site a permis de mettre en place un outil non négligeable pour instaurer une politique de l'accès au droit sur le département: le Guide local de l'accès au droit.

S'agissant du PAD pénitentiaire, une intervention a été organisée sur le thème de la gestion de ses affaires.

Cette intervention a mis en lumière la difficulté de la mise en place d'une convention réunissant les acteurs d'un PAD.

### 4.2 Perspectives pour l'année 2015

#### 4.2.1 Moyens prévisionnels

*-les ressources sont identiques que pour l'exercice 2014*

*-les dépenses sont maîtrisées en baisse de 25 %*

*-le résultat prévisionnel de 6615,50 €*

*-le fonds de roulement prévisionnel : : 41249,73 €*

#### 4.2.2 Actions prévisionnelles

Le partenariat avec l'Education Nationale a été fructueux. En 2015 plusieurs actions seront mis en oeuvre:

-une journée justice à destination des délégués de classes de 4e des collèges du Puy en Velay. Le TGI accueillera les élèves sur trois ateliers: l'expo 13/18 questions de justice; le jeu compose ton cocktail de la fête et un atelier de découverte d'une salle d'audience.

-un concours d'éloquence a destination des élèves de lycée.

-la circulation de l'expo 13/18 questions de Justice dans les établissements scolaires du département.

Les jeunes constitue le public ciblé par les actions du CDAD 43, ainsi le passeport pour la majorité crée par le CDAD du nord devrait être repris et adapté à la Haute-Loire.

#### 4.2.3 Observations éventuelles

En 2015, le CDAD 43 s'attachera à favoriser la cohésion des membres du groupement avec l'objectif de mettre en place un PAD pénitentiaire, renforcer les permanences avocats/notaires sur le département, assurer la pérennité du partenariat avec l'Education Nationale et développer ses moyens de communication.



## V. ARTICULATION DE L'ACTION DES CDAD ET DES MJD

La Haute-Loire ne dispose pas de MJD.